ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bilan

Question écrite n° 63608

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la superficie de la surface boisée française. Il semblerait que cette superficie se soit accrue de 2,5 millions d'hectares depuis 1945. Il lui demande des précisions sur l'authenticité de ce chiffre. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

L'enquête 2004 « Utilisation du territoire » du service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture et de la pêche indique que la surface boisée en France métropolitaine s'élève aujourd'hui à 15 400 000 hectares. En 1945, la surface boisée était d'environ 12 000 000 hectares et les données pour l'année 1975 indiquent une surface de 13 600 000 hectares. Ces chiffres illustrent la régularité de la progression sur les soixante dernières années, avec un accroissement net de 3 400 000 hectares. Ces données s'appuient sur la définition de l'espace boisé retenue par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation - FAO) : le couvert de l'espace boisé doit être supérieur à 10 % de la surface au sol et les bosquets de moins de 0,5 hectare ne sont pas comptabilisés. Selon l'inventaire forestier national, l'augmentation brute de surface boisée se fait pour environ 85 % par boisement spontané et pour 15 % par boisements volontaires.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63608
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4155
Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6612